



AUPLATA

Société anonyme au capital 4.258.170,25 Euros
Siège social : 15/19 rue des Mathurins 75009 Paris
R.C.S. PARIS 331 477 158

Comptes consolidés

Période : 01/01/2010 au 30/06/2010



BILAN

(Milliers d'Euros)	Note	30.06.2010			31.12.2009		
		Amortiss.		Net	Amortiss.		Net
Actif		Brut	Provisions		Brut	Provisions	
ECART D'ACQUISITION	(4.1.)	2 648	2 414	234	2 414	2 414	0
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		8 240	4 180	4 061	5 923	1 850	4 073
Etudes & travaux exploration minière	(4.2.)	2 852	2 197	655	745	230	515
Concessions minières	(4.2.)	5 209	1 815	3 393	5 177	1 620	3 557
Logiciels	(4.2.)	180	168	12	0	0	0
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	(4.3.)	17 643	11 342	6 301	17 169	10 232	6 937
Constructions & agencements des terrains et constructions		5 658	3 228	2 430	5 494	2 818	2 676
Instal. techn., matériel et outil. indus.		9 955	7 261	2 694	9 355	6 123	3 232
Installations & agencements		82	67	15	366	177	189
Autres immobilisations corporelles		1 950	786	1 164	1 954	1 114	840
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	(4.4.)	1 283	0	1 283	1 527	6	1 521
Autres participations		1 228		1 228	1 477		1 477
Autres immobilisations financières		55		55	51	6	44
Titres mis en équivalence					0		0
ACTIF IMMOBILISE		29 814	17 935	11 879	27 033	14 502	12 531
STOCKS	(4.5.)	770	0	770	535	0	535
CREANCES		880	30	850	430	30	399
Clients et comptes rattachés	(4.6.)	486	30	456	101	30	71
Impôt différé - Actif	(4.7.)				0		0
Autres créances fiscales & sociales	(4.6.)	391		391	264		264
Avances et acomptes versés fournisseurs	(4.6.)				38		38
Autres créances	(4.6.)	3		3	26		26
TRESORERIE	(4.8.)	3 974	0	3 974	70		70
ACTIF CIRCULANT		5 624	30	5 594	1 035	30	1 005
COMPTES DE REGULARISATION	(4.9.)	348	0	348	23		23
TOTAL ACTIF		35 786	17 965	17 820	28 090	14 532	13 558
Passif							
CAPITAUX PROPRES				5 510			3 611
Capital social				4 258			3 957
Réserves consolidées				2 672			3 453
Résultat de l'exercice				(1 420)			(3 799)
INTERETS MINORITAIRES				0			0
Capitaux propres							0
Résultat de l'exercice							0
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				1 225			1 180
Provision pour remise en état des mines	(4.11.)			1 002			966
Provisions pour risques & charges	(4.12.)			222			214
Provisions pour restructuration				0			0
DETTES				11 085			8 768
Emprunt Obligataire	(4.13.)			5 538			
Emprunts et dettes auprès établ. crédit	(4.14.)			1 975			2 626
Emprunts et dettes financières diverses	(4.15.)			4			1 200
Dettes fournisseurs et comptes rattachés				1 173			1 436
Dettes fiscales et sociales	(4.16.)			1 244			1 349
Autres dettes	(4.17.)			1 151			2 156
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE							0
TOTAL PASSIF				17 820			13 558

COMPTE DE RESULTAT

(Milliers d'Euros)	Note	S1 2010 (6mois)	S1 2009 (6 mois)	2009
CHIFFRE D'AFFAIRES NET		2,692	2,468	5 798
Production vendue	(5.1.)	2 692	2,468	5 798
Ventes de services		0	0	0
Production stockée	(5.2.)	241	(159)	(243)
Production immobilisée	(5.3.)	737	242	601
Reprises sur provisions et transferts de charges	(5.4.)	357	754	1 020
Autres produits		1	21	60
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION		4 028	3 326	7 236
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION		6,497	5,975	11,267
Achats	(5.5.)	2,709	2,666	4,368
Impôts, taxes et versements assimilés		56	48	146
Charges de personnel	(5.6.)	1 811	1 375	2 802
Dotations aux amortissements et provisions	(5.7.)	1 906	1,886	3,852
Autres charges		14		98
RESULTAT D'EXPLOITATION		(2 469)	(2 650)	(4 032)
RESULTAT FINANCIER	(5.8.)	(38)	(102)	(191)
Produits financiers		2	0	1
Charges financières		40	102	192
RESULTAT COURANT		(2 507)	(2 752)	(4 223)
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(5.9.)	1 028	78	249
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		49	32	249
Produits exceptionnels sur opérations en capital			0	6
Autres produits exceptionnels		1 067		
Reprises sur provisions et transferts de charges		0	178	212
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		0	57	140
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		12	0	
Autres charges exceptionnelles		51		
Dotations aux amortissements et provisions		25	75	78
IMPOTS SUR LES BENEFICES	(5.10.)	0	0	0
CREDIT D'IMPOT RECHERCHE	(5.11.)	58	72	175
AMORTISSEMENT ECART D'ACQUISITION				-
RESULTAT NET ENTREPRISES INTEGREES		(1 420)	(2 602)	(3 799)
QUOTE PART DANS LES RESULT. ENTREP. MISES EN EQUIVALENCE			0	0
RESULTAT NET ENSEMBLE CONSOLIDE		(1 420)	(2 602)	(3 799)
RESULTAT NET PART DU GROUPE		(1 420)	(2 602)	(3 799)
RESULTAT NET PART DES MINORITAIRES		0	0	0
RESULTAT PAR ACTION	(5.12.)	(0.08)	(0.18)	(0.24)
RESULTAT DILUE PAR ACTION	(5.13.)	(0.07)	(0.18)	(0.24)

TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE

(Milliers d'Euros)	Note	30/06/2010	2009
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE		(2 053)	(788)
Résultat net des sociétés intégrées		(1 420)	(3 799)
Charges et produits sans incidence sur la trésorerie :			
- Amortissements et provisions	(6.1.)	1 906	3 254
- Variation des impôts différés		0	0
- Résultat sur cession d'immobilisations		11	0
- Autres éléments	(5.9.)	(1 067)	
Marge Brute d'autofinancement des sociétés intégrées		(570)	(545)
Variation du Besoin en Fonds de Roulement		(1 483)	(243)
FLUX DE TRESORERIE LIE AUX INVESTISSEMENTS		(1 056)	(2 650)
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	(6.2.)	(189)	(42)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(6.3.)	(878)	(1 126)
Acquisitions d'autres immobilisations financières		11	(1 509)
Cessions d'immobilisations nettes d'impôt		1	27
Incidences des variations de périmètre			0
FLUX DE TRESORERIE LIE AUX FINANCEMENTS		7 014	3 452
Dividendes versés aux actionnaires société mère		0	0
Dividendes versés aux actionnaires minoritaires		0	0
Augmentation de capital	(4.10.)	2 855	1 910
Souscription BSA			0
Avances en comptes courants d'associés		(721)	2 366
Nouveaux emprunts bancaires			0
Remboursements d'emprunts		(515)	(824)
Emprunt Obligataire	(4.13.)	5 394	
Découvert bancaire			0
VARIATION DE LA TRESORERIE		3 904	14
Trésorerie Début de l'exercice		70	56
Trésorerie Fin de période	(4.8.)	3 974	70

DETAIL DE LA VARIATION DU B.F.R. LIE A L'ACTIVITE		1 483	243
Variation des stocks		235	(36)
Variation des clients et comptes rattachés		385	35
Variation des créances fiscales & sociales		236	145
Variation des avances et acomptes fournisseurs		(38)	(69)
Variation des autres créances		(132)	(51)
Variation des comptes de régularisation		341	3
Variation des dettes fournisseurs et comptes rattachés		276	(224)
Variation des dettes fiscales & sociales		162	427
Variation des autres dettes		19	13



Annexe des Comptes consolidés

Période : 01/01/2010 au 30/06/2010



TABLE DES MATIERES

1. PRESENTATION GENERALE	8
1.1. SITES MINIERES EN EXPLOITATION	8
1.1.1. Mine de Dieu-Merci :	8
1.1.2. Mine de Yaou.....	9
1.2. AUTRES TITRES MINIERES	9
1.2.1. Dorlin – Permis d’Exploitation.....	9
1.2.2. Couriège – Permis Exclusif de Recherches.....	9
1.2.3. Bon Espoir – Permis Exclusif de Recherches.....	9
1.2.4. Iracoubo Sud – Permis Exclusif de Recherches.....	9
1.3. TITRES MINIERES RACHETES A GOLDEN STAR	9
1.3.1. Transfert de Golden Star Ressources Minières SARL.....	9
1.3.2. Transfert de SOTRAPMAG	10
1.4. NORMALISATION RÉGLEMENTAIRE	10
1.5. OPERATIONS DE MARCHÉ.....	10
1.5.1. Emission d’actions nouvelles	10
1.5.2. Emission obligataire	10
1.5.3. Emission de BSAR.....	11
2. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION	12
2.1. ORGANIGRAMME DU GROUPE AU 30 JUIN 2010	12
3. PRINCIPES COMPTABLES.....	13
3.1. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D’EVALUATION.....	13
3.2. METHODES DE CONSOLIDATION	13
3.3. DATE D’ARRÊTÉ DES COMPTES	13
3.4. REGROUPEMENT D’ENTREPRISES	13
3.4.1. Écarts de première consolidation.....	13
3.4.2. Écarts d’acquisition.....	14
3.4.3. Coût d’acquisition des titres	14
3.4.4. Date d’effet des acquisitions	14
3.5. PASSIFS ENVIRONNEMENTAUX	14
3.5.1. Provision pour remise en état des sites	14
3.6. ÉVALUATION DES ACTIFS INCORPORELS	15
3.6.1. Études et travaux d’exploration minière.....	15
3.6.2. Titres miniers	15
3.7. ÉVALUATION DES ACTIFS CORPORELS	15
3.7.1. Amortissements	15
3.7.2. Coûts de production	16
3.7.3. Contrats de location.....	16
3.7.4. Pièces de rechange.....	16
3.8. STOCKS ET EN-COURS.....	17
3.9. COMPTES DE REGULARISATION.....	17
3.10. IMPOTS SUR LES RESULTATS	17
4. NOTES SUR LE BILAN CONSOLIDE.....	18
4.1. ÉCART D’ACQUISITION.....	18
4.2. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	18
4.2.1. Etudes et travaux d’exploration minière.....	18
4.2.2. Concessions minières.....	19
4.2.3. Logiciels.....	19
4.3. IMMOBILISATION CORPORELLES	19
4.4. IMMOBILISATION FINANCIERES	20
4.5. STOCKS.....	21
4.6. CREANCES.....	21
4.6.1. Provisions pour dépréciation des créances.....	21
4.6.2. Autres créances fiscales et sociales.....	21
4.6.3. Avances et acomptes fournisseurs.....	21



4.7.	IMPÔTS DIFFERES	21
4.8.	TRESORERIE ET VMP	22
4.9.	COMPTES DE RÉGULARISATION.....	22
4.10.	CAPITAUX PROPRES	22
4.11.	PROVISIONS POUR REMISE EN ETAT DES MINES.....	22
4.12.	PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES.....	23
4.13.	EMPRUNT OBLIGATAIRE	23
4.14.	EMPRUNTS & DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	23
4.15.	EMPRUNTS & DETTES FINANCIERES DIVERSES	24
4.16.	DETTES FISCALES & SOCIALES	24
4.17.	AUTRES DETTES	24
5.	NOTES SUR LE RESULTAT CONSOLIDE	25
5.1.	CHIFFRE D’AFFAIRES	25
5.2.	PRODUCTION STOCKEE	25
5.3.	PRODUCTION IMMOBILISEE	25
5.4.	REPRISES SUR PROVISIONS ET TRANSFERTS DE CHARGES.....	26
5.5.	ACHATS	26
5.6.	CHARGES DE PERSONNEL	26
5.7.	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	26
5.8.	RESULTAT FINANCIER	27
5.9.	RESULTAT EXCEPTIONNEL	27
5.10.	IMPOT SUR LES BENEFICES.....	27
5.11.	CREDIT D’IMPOTS RECHERCHE	27
5.12.	RESULTAT PAR ACTION.....	27
5.13.	RESULTAT DILUE PAR ACTION	27
6.	NOTES SUR LE TABLEAU DE FLUX CONSOLIDE.....	28
6.1.	AMORTISSEMENTS & PROVISIONS	28
6.2.	ACQUISITIONS D’IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	28
6.3.	ACQUISITIONS D’IMMOBILISATIONS CORPORELLES	28
7.	ENGAGEMENTS.....	29
7.1.	ENGAGEMENTS FINANCIERS DONNES	29
7.1.1.	<i>Redevance Yaou et Dorlin.....</i>	<i>29</i>
7.1.2.	<i>Passifs environnementaux.....</i>	<i>29</i>
7.1.3.	<i>Financière Océor.....</i>	<i>29</i>
7.1.4.	<i>Engagements sur les PER Bon Espoir et PER Iracoubo Sud.....</i>	<i>29</i>
7.2.	ENGAGEMENTS FINANCIERS RECUS.....	29
8.	ÉVÉNEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE	31
8.1.	OBTENTION DE TITRES MINIERs.....	31
8.1.1.	<i>Dorlin – Permis d’Exploitation.....</i>	<i>31</i>
8.1.2.	<i>Couriège – Permis Exclusif de Recherches.....</i>	<i>31</i>



La clôture annuelle des comptes consolidés au 30 juin 2010 du groupe AUPLATA est caractérisée par les données suivantes :

Total Bilan	17.819 K€
Total des produits	5.146 K€
Résultat de l'exercice (perte)	(1.420) K€

La période recouvre une période de 6 mois allant du 1^{er} janvier 2010 au 30 juin 2010. Les éléments comparatifs du bilan consolidés et du compte de résultat consolidés sont ceux de l'exercice 2009 qui était d'une durée de 12 mois et des comptes intermédiaires arrêtés au 30 juin 2009 qui étaient d'une durée de 6 mois.

Ces comptes intermédiaires ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 26 octobre 2010 suivant des méthodes et estimations comptables présentées dans les notes et tableaux qui suivent. Ces dernières sont identiques à celles utilisées lors de l'établissement des différents comptes présentés à titre comparatif.

1. PRESENTATION GENERALE

Le Groupe AUPLATA a pour objet principal l'exploitation minière d'or primaire. Il conduit toutes les activités liées à l'exploitation de mines d'or en Guyane, et notamment l'extraction et le traitement du minerai, l'affinage de l'or brut produit étant sous-traité chez des industriels indépendants.

1.1. SITES MINIERS EN EXPLOITATION

AUPLATA dispose aujourd'hui de deux sites miniers en exploitation :

- La mine de **Dieu-Merci**.
- La mine de **Yaou**.

Les deux sites d'AUPLATA sont sensiblement identiques : il s'agit de mines à ciel ouvert sur lesquelles sont utilisées les mêmes techniques de gravimétrie.

Le Groupe dispose également de permis miniers d'exploitation et d'exploration.

1.1.1. *Mine de Dieu-Merci :*

AUPLATA dispose sur le site de Dieu-Merci d'une concession exploitée depuis 2002.

	N° de permis	Superficie (en Km ²)	Échéance du droit minier
Concession DIEU MERCI	04/80	102,40	31/12/2018
Concession La VICTOIRE	03/80	21,60	31/12/2018
Concession RENAISSANCE	02/80	12,50	31/12/2018

Les concessions sont amorties sur leur durée de validité.

Au 30 juin 2010, la durée de vie résiduelle des concessions était de 8.5 ans pour l'ensemble des concessions.

La durée de vie estimée de la mine est de 15 ans pour la mine primaire et le traitement des haldes (minerai déjà traité). Cette durée de vie pourrait toutefois varier en fonction des quantités annuelles d'or qui seront effectivement extraites et des éventuelles explorations complémentaires.



La mine de Dieu-Merci a produit 53 Kg d'or au 30 juin 2010 contre 55 kg au premier semestre 2009 et 113 Kg d'or pour l'année 2009.

1.1.2. Mine de Yaou

Par arrêté ministériel en date du 28 octobre 2009 et publié au JO du 11 novembre 2009, le Groupe s'est vu octroyé le Permis d'Exploitation de Yaou (PEX de Yaou) pour une durée de 5 ans sur une superficie de 52 km². La demande de PEX avait été déposée le 15 mars 2005.

La mine de Yaou a produit 56 Kg d'or au 30 juin 2010 contre 63 kg au premier semestre 2009 et 164 Kg d'or pour l'année 2009.

1.2. AUTRES TITRES MINIERS

1.2.1. Dorlin – Permis d'Exploitation

Suite à une demande déposée le 30 janvier 2006, le Groupe s'est vu octroyer, post clôture, par arrêté ministériel, en date du 22 juillet 2010 et publié au JO du 31 juillet 2010, le Permis d'Exploitation de Dorlin (PEX de Dorlin) pour une durée de 5 ans sur une superficie de 84 km².

1.2.2. Couriège – Permis Exclusif de Recherches

Suite à une demande déposée le 17 février 2006, AUPLATA s'est vue octroyer, post clôture, par arrêté ministériel, en date du 6 mai 2010 et publié au JO du 3 juillet 2010, le Permis d'Exclusif de Recherches dit « Permis de Couriège » (PER Courriège) pour une durée de 5 ans sur une superficie de 14 km². Les engagements de dépenses associés à ce PER se montent à 122.5 K€ sur la durée de vie du titre.

1.2.3. Bon Espoir – Permis Exclusif de Recherches

Ce permis est détenu par la filiale ARMINA RESSOURCES MINIÈRES SARL (voir ci-dessous). Par arrêté ministériel, en date du 17 février 2010 et publié au JO le 2 mars 2010, les engagements de dépenses associés au PER Bon Espoir ont été réduits à 560 K€

1.2.4. Iracoubo Sud – Permis Exclusif de Recherches

Par arrêté ministériel, en date du 17 février 2010 et publié au JO le 2 mars 2010, le permis exclusif de recherches dit « Permis Iracoubo-Sud » (PER Iracoubo Sud), d'une superficie de 300 kilomètres carrés, a été octroyé à la société Golden Star Ressources Minières (désormais détenue à 100% par AUPLATA et renommée ARMINA RESSOURCES MINIÈRES SARL, voir ci-dessous) pour une durée de cinq ans. Les engagements de dépenses associés à ce PER se montent à 1.980 K€ sur la durée de vie du titre.

1.3. TITRES MINIERS RACHETES A GOLDEN STAR

Il est rappelé qu'un protocole de vente entre Golden Star Resources Ltd. et AUPLATA a été signé le 19 novembre 2009, détaillant les modalités de la transaction et que le transfert effectif des titres miniers était soumis à la non opposition du MEEDDEM.

1.3.1. Transfert de Golden Star Ressources Minières SARL

La société Golden Star Ressources Minières SARL (« GSRM »), filiale à 100% de Golden Star Resources Ltd. et détentrice du PER Bon Espoir et de la demande de PER Iracoubo Sud a été rachetée par AUPLATA en vertu du protocole de vente signé avec Golden Star Resources Ltd. le 19 novembre 2009.



En date du 1^{er} mars 2010, la condition suspensive au transfert des parts sociales de la société GSRM constituée par la non opposition de l'administration française a été levée.

GSRM a été renommée ARMINA RESSOURCES MINIERES SARL et est consolidée pour la première fois au 30 juin 2010.

1.3.2. Transfert de SOTRAPMAG

La société SOTRAPMAG SARL (« SOTRAPMAG »), filiale à 100% d'Euro Ressources SA et détentrice des concessions Paul Isnard a été rachetée par AUPLATA en vertu du protocole de vente signé avec Golden Star Resources Ltd. le 19 novembre 2009. La résolution du litige qui opposait Euro Ressources SA et Golden Star Resources Ltd. en faveur de ce dernier a rendu possible le transfert des parts sociales de SOTRAPMAG d'Euro Ressources SA à AUPLATA.

Au 30 juin 2010, le transfert des titres de la société SOTRAPMAG n'ayant pas été acté, la société n'a pas été incluse dans le périmètre de consolidation.

1.4. NORMALISATION RÉGLEMENTAIRE

AUPLATA a poursuivi, sous le contrôle des autorités administratives françaises, la mise aux normes de ses installations.

Les efforts conséquents entrepris depuis plusieurs mois ont permis d'améliorer considérablement la situation de l'entreprise vis-à-vis de la réglementation minière. Ces progrès se sont traduits par la levée d'un certain nombre de mises en demeure sur les deux sites d'exploitation (Yaou et DIEU MERCI).

Ils trouvent également leur concrétisation dans l'attribution du PEX de Yaou et du PEX de Dorlin, en instruction depuis 2006, lui permettant ainsi d'exploiter la superficie totale du premier site (52 km²) et de porter à 84 km² la surface sur le second.

1.5. OPERATIONS DE MARCHÉ

Les opérations de marché lancées au début 2010 ont permis à la Société de lever 8.9 M€ et un potentiel de 10 M€ supplémentaires. Elles se sont décomposées de la façon suivante :

1.5.1. Emission d'actions nouvelles

1.178.191 actions nouvelles de 0,25 euros de nominal ont été émises le 26 février 2010 représentant un produit brut d'émission de 3.452.099,63 euros soit une augmentation de capital de 294.547,75 € assortie d'une prime d'émission nette de frais de 2.930.967,68 €

1.5.2. Emission obligataire

10.788 obligations de 500 € de nominal ont été émises le 1^{er} mars 2010, soit un produit brut résultant de l'émission de 5.394.000 euros.

Il est rappelé que les obligations d'une durée de 5 ans portent un coupon fixe de 8% la première année et, les années suivantes, un coupon variable venant éventuellement augmenter le coupon fixe suivant le prix moyen de l'once d'or en USD :



Prix moyen de l'once d'or en USD	Coupon fixe	Coupon variable indexé sur l'or	Rémunération de l'investisseur
$P \leq 1000$	6%	0%	6%
$1000 < P \leq 1100$	6%	1%	7%
$1100 < P \leq 1200$	6%	2%	8%
$1200 < P \leq 1400$	6%	3%	9%
$1400 < P \leq 1600$	6%	4%	10%
$1600 < P \leq 1800$	6%	5%	11%
> 1800	6%	6%	12%

1.5.3. Emission de BSAR

Le 1^{er} mars 2010, 17.006.938 Bons de Souscription d'Actions Remboursables ont été émis et attribués à l'ensemble des actionnaires détenteurs de titres AUPLATA au 26 février 2010. Il est rappelé que 6 BSAR donnent droit à souscrire à une action au prix de 3,66 euros par action jusqu'au 3 mars 2011.

Au 30 juin 2010, 154.458 BSAR ont été exercés, générant la création de 25.743 actions nouvelles soit une augmentation de capital de 6.435,75 € pour un montant net d'émission de 94.219,38 euros.



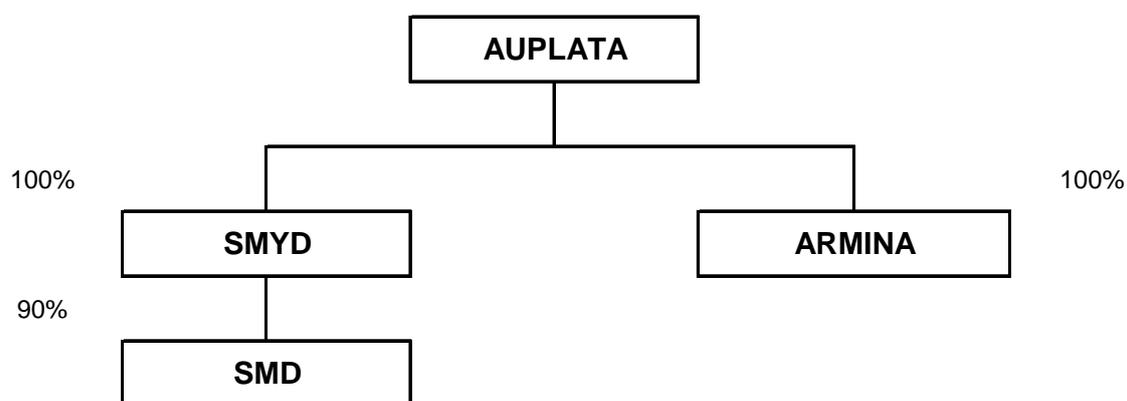
2. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation du Groupe AUPLATA, au 30 juin 2010, est constitué de trois sociétés, toutes trois domiciliées 15/19 rue des Mathurins -75009 Paris :

- AUPLATA S.A. : RCS Paris 331 477 158
- SMYD S.A.S. : RCS Paris 422 052 514
- ARMINA RESSOURCES MINIERES SARL : RCS Paris 401 802 863

Ce périmètre intègre à compter du 1^{er} janvier 2010 la société ARMINA RESSOURCES MINIERES SARL racheté à GOLDEN STAR LTD.

2.1. ORGANIGRAMME DU GROUPE AU 30 JUIN 2010



La Sarl SMD (RCS Cayenne 485 366 678) n'est pas consolidée car sans activité significative.

3. PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes consolidés ont été établis selon les normes et les principes suivants :

3.1. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D’EVALUATION

Les comptes consolidés sont établis et présentés en conformité avec le Règlement CRC n° 99-02 actualisé par le Règlement CRC n° 2005-10.

La préparation des états financiers implique que la direction du Groupe ou des filiales procède à des estimations et retienne certaines hypothèses qui ont une incidence sur les montants d'actifs et de passifs inscrits au bilan consolidé, les montants de charges et de produits du compte de résultat et les engagements relatifs à la période arrêtée. Les résultats réels ultérieurs pourraient être différents.

Ces hypothèses concernent principalement :

- l'évaluation de la valeur recouvrable des actifs,
- l'évaluation des provisions pour risques et charges.

3.2. METHODES DE CONSOLIDATION

La méthode de l'intégration globale est appliquée aux états financiers des sociétés dans lesquelles le Groupe AUPLATA exerce un contrôle exclusif.

Pour les entreprises au sein desquelles le Groupe AUPLATA exerce une influence notable (participation d'au moins 20 %), la méthode de consolidation est la mise en équivalence dans laquelle est substituée à la valeur comptable des titres, la quote-part des capitaux propres y compris le résultat de l'exercice déterminé d'après les règles de consolidation.

3.3. DATE D’ARRÊTÉ DES COMPTES

Toutes les sociétés sont consolidées au 30 juin 2010 sur la base de comptes sociaux arrêtés au 30 juin 2010 et retraités, le cas échéant, en harmonisation avec les principes comptables du Groupe.

3.4. REGROUPEMENT D’ENTREPRISES

3.4.1. *Écarts de première consolidation*

L'écart de première consolidation constaté lors d'une prise de participation correspond à la différence entre le coût d'acquisition des titres et la part du Groupe dans les capitaux propres de la société acquise. Cette différence de valeur se répartit entre :

- les écarts d'évaluation afférents aux éléments identifiables du bilan qui sont reclassés dans les postes appropriés sur la base de leur juste valeur,
- les écarts d'acquisition pour le solde non affecté.

Les éléments identifiables sont constitués des actifs monétaires, corporels et incorporels qui respectent les critères cumulatifs suivants :

- élément identifiable,
- porteur d'avantages économiques futurs,
- contrôlé (droit légal ou contractuel),
- dont le coût est évalué avec une fiabilité suffisante.



La juste valeur de ces éléments correspond au montant pour lequel ces biens peuvent être échangés ou un passif émis entre deux parties volontaires et bien informées dans le cadre d'une transaction à intérêts contradictoires.

3.4.2. Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition positifs sont inscrits à l'actif du bilan et amortis sur une durée déterminée en fonction des caractéristiques liées à la société acquise et aux conditions de l'opération. Conformément au Règlement CRC n° 99-02, un amortissement exceptionnel est constaté en consolidation lorsque la valeur d'inventaire d'un écart d'acquisition positif devient inférieure à sa valeur nette comptable.

Les écarts d'acquisition négatifs sont inscrits au passif du bilan dans les provisions pour risques et rapportés aux résultats sur une période déterminée en fonction des objectifs fixés lors de l'acquisition.

3.4.3. Coût d'acquisition des titres

Le coût d'acquisition des titres est égal au prix d'acquisition majoré du montant net d'impôt de tous les autres coûts directement imputables à l'acquisition.

Lorsque la convention d'acquisition prévoit un ajustement de prix d'acquisition, le montant de l'ajustement est inclus dans le coût d'acquisition, à la date de première consolidation si cet ajustement est probable et si son montant peut être estimé de manière fiable. Si, dans des cas exceptionnels, aucune estimation fiable de l'ajustement ne peut être opérée lors de la première consolidation, le coût est ajusté ultérieurement, lorsque des informations complémentaires permettent de fiabiliser l'estimation.

Lorsque l'acquisition est financée par émission de titres, le coût d'acquisition des titres est égal au montant de la rémunération remise au vendeur (liquidités, actifs ou titres émis estimés à leur juste valeur), les frais liés à cette opération s'incorporent au coût d'acquisition des titres.

3.4.4. Date d'effet des acquisitions

Conformément aux règlements en vigueur, les sociétés entrantes dans le périmètre sont consolidées au moment du transfert effectif du contrôle qui généralement coïncide avec le transfert de propriété des titres.

Par exception, si un arrêté comptable ne peut être réalisé à cette date précise, les comptes retenus à la date de première consolidation peuvent être ceux du dernier arrêté comptable disponible, si les trois conditions suivantes sont remplies :

- date de l'arrêté comptable antérieur de moins de trois mois à la date de prise de contrôle,
- résultat non significatif entre la date d'arrêté comptable et la date de prise de contrôle,
- absence d'opérations inhabituelles au cours de la période.

3.5. PASSIFS ENVIRONNEMENTAUX

3.5.1. Provision pour remise en état des sites

La comptabilisation d'une provision pour remise en état d'un site suppose la réunion des trois conditions suivantes :

- existence d'une obligation à l'égard d'un tiers à la clôture,
- sortie de ressources certaines ou probables à la date d'établissement des comptes et sans contrepartie au moins équivalente attendue de tiers,
- possibilité d'estimation avec une fiabilité suffisante.



Dans le cas d'une dégradation immédiate, la provision pour remise en état des sites est constituée immédiatement pour le montant total du coût de la remise en état, dès la réalisation de l'installation (ou de la dégradation). Ce coût total est inclus dans le coût de l'actif lié, et l'étalement du coût de la dégradation immédiate s'effectue par le biais de l'amortissement, qui est incorporé dans le coût de production. La provision pour remise en état s'enregistre dans un compte de provision pour risques et charges.

Dans le cas d'une dégradation progressive, la provision doit être constatée à hauteur du montant des travaux correspondant à la dégradation effective du site à la date de clôture de l'exercice. Aucune provision ne peut donc être constatée pour la partie du site qui n'a pas encore été exploitée, donc dégradée. La contrepartie de cette provision est une charge.

3.6. ÉVALUATION DES ACTIFS INCORPORELS

3.6.1. *Études et travaux d'exploration minière*

Le Groupe AUPLATA a retenu l'option de comptabiliser à l'actif les frais de développement sur la base des six critères d'activation définis par le règlement CRC n°2004-06.

Ainsi, les frais de recherche minière se rapportant à un projet qui, à la date de clôture des comptes, est identifiable, évaluable de manière fiable et a de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale sont immobilisés. Ils sont valorisés en incorporant des coûts indirects à l'exclusion des charges administratives.

Les études et travaux d'exploration minière sont inscrits en charge de l'exercice en l'absence de découvertes d'un gisement laissant présager une probable exploitation commerciale.

Les frais de recherche minière immobilisés sont amortis à partir de la date de début d'exploitation du site, et sur la durée de son permis d'exploitation (Concession ou PEX).

3.6.2. *Titres miniers*

Les autorisations d'exploitation et permis d'exploitation et concessions sont amortis sur leur durée de validité.

3.7. ÉVALUATION DES ACTIFS CORPORELS

Les actifs corporels sont évalués à leur coût d'acquisition ou de production incluant les dépenses de mise en service et de remise en état (sites miniers).

3.7.1. *Amortissements*

Ils sont amortis selon le mode linéaire, estimé le plus représentatif de la dépréciation économique des biens, sur les durées d'utilité estimées comme suit :

- Installations techniques, matériels et outillages : 3 à 5 ans
- Agencements divers : 7 ans
- Mobilier et matériel de bureau : 3 à 5 ans

Ces durées s'expliquent par la localisation des sites d'exploitation d'AUPLATA en forêt amazonienne en Guyane Française.

Les biens incorporant des composants d'une valeur significative destinés à être remplacés au terme d'une durée prédéterminée plus courte que la durée d'utilisation de l'immobilisation prise dans son ensemble sont amortis sur leur durée réelle d'utilisation.



3.7.2. Coûts de production

Les coûts de production des immobilisations corporelles comprennent les charges directes :

- nécessaires à la mise en place et en état de fonctionnement du bien,
- directement attribuables à la production ou à la mise en place et en état de fonctionnement du bien,

et indirectes :

- main-d'œuvre indirecte, consommables, énergie, ...
- frais généraux fixes de production : amortissements, entretien, stockage, ...
- frais d'administration et de gestion des sites de production,

engagées au cours de la phase de production, et à l'exclusion des intérêts d'emprunt finançant les immobilisations corporelles.

3.7.3. Contrats de location

Le Groupe utilise l'essentiel des matériels et équipements neufs qu'il ne construit pas lui-même dans le cadre de contrats de location donnant lieu à avantages fiscaux (art. 199 undecies B du C.G.I.) pour le loueur et l'entreprise locataire.

Aux termes de ces contrats d'une durée de 5 ans, une partie de la réduction d'impôt dont bénéficie le loueur doit être rétrocédée au locataire sous forme d'une diminution de la valeur à l'origine des loyers et du prix de cession à l'exploitant.

Le prix ainsi défiscalisé est payé au loueur sous la forme de loyers payés d'avance (éventuellement financés par un prêt bancaire) et du prix d'achat du bien au terme du contrat. Ce prix équivaut au montant du dépôt de garantie versé par le locataire en début de contrat.

L'analyse des conditions de ces contrats de location montre que l'essentiel des risques et avantages inhérents à la propriété sont transférés au Groupe dès la signature du contrat.

Ces contrats sont en conséquence retraités selon les modalités suivantes :

- enregistrement du bien en immobilisation corporelle à l'actif du bilan à la valeur égale au prix défiscalisé et annulation corrélative de la charge constatée d'avance et du dépôt de garantie.
- annulation dans les comptes consolidés de la redevance enregistrée en charges d'exploitation,
- constatation de l'amortissement de l'immobilisation conformément aux méthodes comptables du Groupe,
- constatation de la dépréciation éventuelle du bien dans les mêmes conditions que si l'entreprise était propriétaire du bien.

À la date de première consolidation, la juste valeur des contrats de location en cours retenue est égale à la valeur nette comptable du bien, se définissant comme la différence entre :

- le montant brut égal au prix défiscalisé,
- et les amortissements pratiqués à cette date, évalués conformément aux méthodes comptables Groupe.

3.7.4. Pièces de rechange

Les pièces de rechange principales destinées à remplacer ou à être intégrées à un composant de l'immobilisation principale sont immobilisées et amorties à compter du remplacement effectif de la pièce, selon les mêmes modalités que celles du composant lié.



Les pièces de rechange spécifiques sont immobilisées et amorties sur la durée de l'immobilisation à laquelle elles sont rattachées.

3.8. STOCKS ET EN-COURS

Les stocks sont évalués à leur coût de revient pour les biens produits, à leur coût d'acquisition pour les biens acquis à titre onéreux.

La méthode de valorisation utilisée est celle du « Coût unitaire moyen pondéré » ou du « Premier entré, premier sorti », suivant les catégories de stocks à l'exception de l'or (voir ci-dessous).

Le minerai extrait, non traité ou en cours de traitement à la date d'arrêté des comptes n'est pas valorisé.

L'or ne faisant que transiter temporairement par le stock et son écoulement étant certain au prix du marché, le stock d'or en lingot est valorisé au PM Fixing de Londres à la date de clôture des comptes.

Aucun mécanisme de couverture n'est mis en place par le Groupe, les stocks d'or récurrents n'étant pas significatifs compte tenu des ventes régulièrement réalisées par le Groupe.

3.9. COMPTES DE REGULARISATION

Les frais d'émission de l'emprunt obligataire sont étalés sans prorata temporis sur la durée totale de l'emprunt, soit 5 ans.

3.10. IMPOTS SUR LES RESULTATS

La charge d'impôt est égale au montant total de l'impôt exigible et de l'impôt différé inclus dans la détermination du résultat net de l'exercice.

Les impôts différés sont calculés par entité fiscale sur les différences temporaires entre résultats comptable et fiscal et sur la base des taux d'imposition en vigueur.

Les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que si leur récupération est probable. Cette condition est considérée comme remplie lorsqu'il est probable que l'entreprise pourra les récupérer grâce à l'existence d'un bénéfice imposable attendu au cours de la période de validité des actifs d'impôts différés.

Compte tenu de l'importance des déficits fiscaux au 30/06/2010, et de la situation actuelle de la société, il ne peut être établi à ce jour, que les bénéfices fiscaux à venir d'ici l'échéance des concessions permettront leur imputation totale.

Le solde des impôts différés au 30/06/2010 a été comptabilisé pour un montant nul.

4. NOTES SUR LE BILAN CONSOLIDE

4.1. ÉCART D'ACQUISITION

En sus du rythme normal d'amortissement des écarts d'acquisition, un amortissement exceptionnel pour un montant de 2.414 K€ a été doté en 2008 afin d'amortir totalement l'écart rattaché à l'acquisition des actions SMYD.

L'acquisition de la société ARMINA RESSOURCES MINIERES pour un montant de 249 K€ est rétroactive au 1^{er} janvier 2010. Il est donc constaté un écart d'acquisition provenant de la juste valeur de la société ARMINA RESSOURCES MINIERES de 234 K€ et déterminé de la façon suivante :

Prix d'acquisition des titres :	A	249	K€
<i>Situation nette sociale au 1er janvier 2010</i>		(3.529)	K€
<i>Annulation provisions réglementées</i>		0	K€
<i>Retraites</i>		0	K€
<i>Réévaluations à la juste valeur</i>		3.544	K€
<i>Activation des frais recherche</i>		0	K€
Quote-part de situation nette acquise (100%)	B	15	K€
<hr/>			
Ecart d'acquisition	A-B	234	K€

4.2. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

4.2.1. *Etudes et travaux d'exploration minière*

Le tableau ci-dessous donne le détail de la formation de ce poste (valeurs brutes, amortissements et valeurs nettes) et son évolution au cours de la période :

en K€	31/12/2009	Acquisition Amort Prov	Rebuts Cessions	30/06/2010
Géologie Dieu-Merci	8	125		133
Géologie Couriège	163			163
Géologie Yaou	221	33		254
Géologie Dorlin	95			95
Géologie ARMINA		1,949		1,949
Etude Thiosulfate	258			258
Valeur brute	745	2,107	-	2,852
Géologie Dieu-Merci	1	0		1
Géologie Couriège	-			-
Géologie Yaou	133	18		151
Géologie Dorlin	95			95
Géologie ARMINA		1,949		1,949
Etude Thiosulfate	-			-
Amortissements	230	1,967	-	2,197
Géologie Dieu-Merci	7	125	-	132
Géologie Couriège	163	-	-	163
Géologie Yaou	88	15	-	103
Géologie Dorlin	-	-	-	-
Géologie ARMINA		-	-	-
Etude Thiosulfate	258	-	-	258
Valeur Nette	515	140	-	655



4.2.2. Concessions minières

Le tableau ci-dessous donne le détail de la formation de ce poste (valeurs brutes, amortissements et valeurs nettes) et de son évolution au cours de la période :

en K€	31/12/2009	Acquisition Amort Prov	Rebuts Cessions	30/06/2010
Concession Dieu Merci	194			194
Concession Victoire et Renaissance	91			91
Pex Yaou		31		31
Ecart d'évaluation	4 892			4 892
Valeur brute	5 177	31	-	5 208
Concession Dieu Merci	76	7		83
Concession Victoire et Renaissance	39			39
Pex Yaou		0		0
Ecart d'évaluation	1 504	188		1 692
Amortissements	1 619	195	-	1 814
Concession Dieu Merci	118	(7)		111
Concession Victoire et Renaissance	52	0		52
Pex Yaou	0	31		31
Ecart d'évaluation	3 388	(188)		3 200
Valeur Nette	3 558	(164)	-	3 394

L'écart d'évaluation concerne les concessions minières de Dieu Merci tel que constaté lors de la première consolidation le 31 décembre 2005. Cet écart est amorti sur la durée des concessions.

Au 30/06/2010, la durée de vie résiduelle des concessions est de 8,5 ans pour l'ensemble des concessions.

4.2.3. Logiciels

La création de ce poste « logiciels » provient l'entrée dans le périmètre de consolidation de la société ARMINA RESSOURCES MINIERES.

Le tableau ci-dessous donne le détail de la formation de ce poste (valeurs brutes, amortissements et valeurs nettes) et de son évolution au cours de la période :

en K€	01/01/2010	Acquisition Amort Prov	30/06/2010
Valeur brute	180		180
Amortissements	140	28	168
Valeur nette	40	(28)	12

4.3. IMMOBILISATION CORPORELLES

Le tableau ci-dessous donne le détail de la formation de ce poste (valeurs brutes, amortissements et valeurs nettes) et de son évolution au cours de la période.



Les lignes en *italique* montrent les montants issus du retraitement des contrats de location.

en K€	31/12/2009	Entrée	Acquisition	Reprise	Transferts	30/06/2010
			Amort	Rebut	Autres	
			Provisions	Cession		
Constructions & agencements	5 494	0	47		116	5 658
Instal Technic, materiels & outil indus	9 355	63	395	660	802	9 955
<i>dont retraitement matériels loués</i>	<i>4 258</i>			<i>632</i>		<i>3 626</i>
Installations et agencements	366	21			(306)	82
Autres immobilisations corporelles	1 555	87	525		(219)	1 947
<i>dont retraitement matériels loués</i>	<i>160</i>					<i>160</i>
Avances et acomptes	400		102		(500)	2
Valeur brute (1)	17 170	171	1 068	660	(106)	17 644
Constructions & agencements	2 818	0	400	1	11	3 228
Instal Technic, materiels & outil indus	6 177	46	1 096	647	589	7 261
<i>dont retraitement matériels loués</i>	<i>3 117</i>		<i>428</i>	<i>630</i>	<i>(54)</i>	<i>2 861</i>
Installations et agencements	177	14	5		(130)	67
Autres immobilisations corporelles	1 061	38	267		(578)	788
<i>dont retraitement matériels loués</i>	<i>134</i>		<i>26</i>			<i>160</i>
Amortissements (2)	10 233	99	1 768	648	(108)	11 343
Constructions & agencements	2 676	0	(352)	(1)	105	2 430
Instal Technic, materiels & outil indus	3 178	17	(701)	12	213	2 694
<i>dont retraitement matériels loués</i>	<i>1 141</i>	<i>0</i>	<i>(428)</i>	<i>2</i>	<i>54</i>	<i>764</i>
Installations et agencements	189	7	(5)	0	(176)	15
Autres immobilisations corporelles	494	48	258	0	359	1 160
<i>dont retraitement matériels loués</i>	<i>26</i>	<i>0</i>	<i>(26)</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
Avances et acomptes	400	0	102	0	(500)	2
Valeur Nette (3)	6 937	72	(699)	11	2	6 301

Les immobilisations corporelles sont essentiellement constituées d'installations et de matériels (traitement et manutention du minerai) en service et en cours de réalisation localisés sur les sites miniers de Dieu-Merci et Yaou.

Le tableau ci-dessous donne le détail de l'évolution des provisions pour dépréciations :

en K€	31/12/2009	dotations	reprises	reclassement	30/06/2010
Piste Sophie	40				40
Usine Yaou	24				24
TOTAL	64	0	0	0	64

4.4. IMMOBILISATION FINANCIERES

Les participations financières consistent en

- 90% du capital social (1.000 €) de la sarl SMD
- L'avance de 1.227.091 € sur les titres SOTRAPMAG

Les autres immobilisations financières sont constituées des dépôts de garanties relatifs à des biens loués (locaux et matériels).



4.5. STOCKS

Le tableau ci-dessous donne le détail des stocks.

en K€	30/06/2010			31/12/2009		
	brut	provision	net	brut	provision	net
OR	289		289	48		48
Produits pétroliers	98		98	92		92
Fournitures et pièces détachées	382		382	395		395
Total Approvisionnements	481		481	487		487
Valeur Nette	770		770	535		535

Les stocks sont valorisés selon les principes exposés dans la note 3.8.

4.6. CREANCES

Toutes ces créances sont à échéance de moins d'un an.

4.6.1. *Provisions pour dépréciation des créances*

Le tableau suivant donne la composition et l'évolution des provisions pour dépréciation des créances :

en K€	31/12/2009	dotations	reprises	30/06/2010
clients	30			30

4.6.2. *Autres créances fiscales et sociales*

Le poste autres créances fiscales et sociales est notamment constitué de la créance du Crédit d'Impôt Recherche pour 232 K€ et d'un crédit de TVA de 107 K€

4.6.3. *Avances et acomptes fournisseurs*

Le poste est uniquement constitué d'avances versées aux fournisseurs payés avant la livraison.

4.7. IMPÔTS DIFFERES

Les différences temporaires pouvant donner lieu à des impôts différés sont :

En K€	2009		2010	
	ACTIF	PASSIF	ACTIF	PASSIF
Ecart d'évaluation Concession Dieu Merci		(3,388)		(3,200)
Autres différences temporaires		(230)		(57)
Déficit reportable	21,811		23,806	
TOTAL BASES	21,811	(3,618)	23,806	(3,257)

Le solde des impôts différés au 30 juin 2010 a été comptabilisé pour un montant nul.

En effet, pour la société AUPLATA, compte tenu de l'importance des déficits fiscaux au 31 décembre 2009 et de la situation actuelle de la société, il ne peut être établi, à ce jour, que les bénéfices fiscaux à venir d'ici l'échéance des concessions permettront leur imputation totale.

Pour la société SMYD, il en est de même, compte tenu de l'importance des déficits fiscaux au 31 décembre 2009 et de la situation actuelle de la société, il ne peut être établi, à ce jour, que les bénéfices fiscaux à venir permettront leur imputation totale.



4.8. TRESORERIE ET VMP

La trésorerie est constituée essentiellement de soldes débiteurs de banque pour 72 K€ et de SICAV de trésorerie pour un montant de 3.902 K€

4.9. COMPTES DE RÉGULARISATION

Les comptes de régularisation sont constitués de charges constatées d'avance pour 145 K€ et de charges à répartir pour 203 K€ correspondant aux frais d'émission de l'emprunt obligataire restant à répartir.

4.10. CAPITAUX PROPRES

Le capital social, d'un montant de 4.258.170,25 € est divisé en 17.032.681 actions de 0,25 € de nominal chacune, intégralement souscrites et libérées, toutes de même catégorie.

En vertu de la délégation de compétences donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 15 novembre 2006, le Conseil d'Administration du 6 janvier 2010 a décidé d'attribuer gratuitement 50.000 actions. La période d'acquisition étant de deux ans à compter de la date du Conseil d'Administration du 6 janvier 2010, au 30 juin 2010, aucune attribution gratuite n'est devenue définitive.

La variation des capitaux propres au cours de la période se présente comme suit :

en K€	2008	2009			30/06/2010				
	31/12/2008	affectation résultat	resultat de la période	augmentation de capital	31/12/2009	affectation résultat	resultat de la période	augmentation de capital	30/06/2010
capital	3 058			899	3 957			301	4 258
Reserves consolidées	10 827	(12 148)		4 773	3 452	(3 799)		3 019	2 672
Résultat consolidé	(12 148)	12 148	(3 799)		(3 799)	3 799	(1 420)		(1 420)
Total part du groupe	1 737	0	(3 799)	5 672	3 610	0	(1 420)	3 320	5 510
Reserves consolidées					0				0
Résultat consolidé					0				0
Total part des minoritaires					0				0
Total Général	1 737	0	(3 799)	5 672	3 610	0	(1 420)	3 320	5 510

4.11. PROVISIONS POUR REMISE EN ETAT DES MINES

Cette provision couvre les coûts de remise en état du site minier de Dieu-Merci et Yaou à l'issue de leur exploitation.

La valeur de ces passifs a été établie sur les bases de la valeur actuelle, à la date de clôture, des :

- coûts de remise en état du site (sur la base d'une expertise technique interne),
- coûts sociaux de fermeture du site, au 31/12/2018 pour Dieu-Merci (date de la fin de la concession) et au 11/11/2014 pour Yaou (date de fin du PEX)

Le tableau ci-dessous donne le détail de sa composition et de son évolution au cours de la période :

en K€	30/12/2009	DOTATIONS	REPRISES	30/06/2010
DIEU MERCI	715	12	-	726
YAOU	251	25		276
TOTAL	966	37	-	1,002



Les principales natures de coûts prises en compte l'estimation de la provision sont les suivantes :

- Reprofilage, retalutage et revegétalisation des fosses d'extraction,
- Traitement des eaux de ruissellement, digues,
- Démontage des installations,
- Elimination des déchets.

Les montants provisionnés au titre de l'engagement de la remise en état des sites sont mis à jour sur la base des hypothèses énoncées en note 3.5.

4.12. PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES

Les provisions pour risques et charges se détaillent et évoluent comme suit :

en K€	31/12/2009	DOTATIONS	REPRISES	30/06/2010
provision retraite	3			3
provision pour litiges salariaux	90	25		115
provisions pour pénalités sociales/fiscales	99			99
provision pour perte de change	3			3
provision pour charges	19		19	-
TOTAL	214	25	19	222

Les engagements de retraite ont été calculés, conformément à la norme IAS 19 révisée. Au 30/06/2010, ces engagements ont été valorisés à 3 K€ pour l'ensemble du Groupe. Ce montant faible s'explique par des taux de rotation du personnel minier non cadre très important dans le secteur minier en Guyane Française.

Les provisions pour litiges salariaux sont liées à des litiges portants sur des licenciements.

Il n'existe pas d'autre litige connu de la direction et comportant des risques significatifs, susceptible d'affecter le résultat ou la situation financière du Groupe.

4.13. EMPRUNT OBLIGATAIRE

10.788 obligations de 500 € de nominal ont été émises le 1^{er} mars 2010, soit un produit brut résultant de l'émission de 5.394.000 euros.

144 K€ d'intérêts courus non échus correspondant au coupon du 1^{er} mars 2011 ont été comptabilisés au 30 juin 2010.

L'émission est détaillée au paragraphe 1.5.2.

4.14. EMPRUNTS & DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

Ce poste est constitué d'emprunts auprès d'établissements de crédit.

Les emprunts sont constitués d'emprunts bancaires amortissables destinés à financer :

- les dépôts de garantie et loyers d'avance versés aux loueurs de matériel défiscalisé (5 ans à l'origine) pour 696 K€
- du matériel d'exploitation pour 1.279 K€

Le tableau ci-dessous donne le détail de ces dettes par échéance.

en K€	TOTAL	-1 AN	1 A 5 ANS	+5 ANS
Emprunts bancaires	1 975	1 110	865	0



4.15. EMPRUNTS & DETTES FINANCIERES DIVERSES

Ce poste est constitué d'avances en compte courant d'actionnaires, avances faisant l'objet d'une rémunération au taux de EURIBOR 1 mois + 2%.

4.16. DETTES FISCALES & SOCIALES

Il a été négocié en 2009 un moratoire de 1.017 K€ sur les dettes sociales et fiscales échues des sociétés, AUPLATA et SMYD. Les sociétés doivent ainsi s'acquitter d'une échéance mensuelle de 29 K€ pendant 36 mois à compter du 1^{er} juillet 2009.

4.17. AUTRES DETTES

Les autres dettes sont essentiellement constituées de la dette relative à l'acquisition des actions SMYD.



5. NOTES SUR LE RESULTAT CONSOLIDE

La comparaison des produits et charges de la période avec ceux de la même période de l'exercice antérieur n'appelle pas de commentaire particulier, les périmètres opérationnels étant identiques

5.1. CHIFFRE D'AFFAIRES

La production vendue est constituée d'or et d'argent en quantité minime.

Les ventes d'or fin de la période se montent à 2.687 contre 5.780 K€ pour l'exercice 2009.

Ventes d'or	S1 2010	S1 2009	2009
En K€	2 687	2 457	5 780
En Kg	92	111	260

L'évolution de la production d'or brut est présentée dans le tableau suivant :

Production	S1 2010	S1 2009	2009
Dieu Merci	53	55	113
Yaou	56	63	164
TOTAL	109	118	277

Le chiffre d'affaires bénéficie d'un effet prix favorable, le prix de vente moyen par kilo d'or s'établissant à 28.562 € pour la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2010 contre un prix moyen 22.231 € en 2009.

5.2. PRODUCTION STOCKEE

Cette production stockée correspond à la variation du stock brut d'or entre le 31/12/2009 et le 30/06/2010.

La production non vendue à la clôture de la période a été valorisée à 289 K€, selon les principes exposés dans la note 3.8.

5.3. PRODUCTION IMMOBILISEE

Cette production d'immobilisation réalisée par le Groupe consiste essentiellement en matériaux, coûts d'utilisation des matériels et main d'œuvre utilisés pour différents travaux sur les mines, de travaux de géologie ou de travaux pour la remise en route de l'usine d'Elysée ainsi que des coûts d'études et de main d'œuvre liés au développement du procédé au Thiosulfate.

La production immobilisée liée aux travaux de remise en route de l'usine d'Elysée s'est élevée à 282 K€

La production immobilisée liée aux travaux sur les mines s'est élevée à 177 K€

La production immobilisée liée aux travaux de géologie s'est élevée à 125 K€

La production immobilisée correspondant au développement du procédé au Thiosulfate s'est élevée à 153 K€



5.4. REPRISES SUR PROVISIONS ET TRANSFERTS DE CHARGES

Il a été principalement repris sur la période 19 K€ au titre des provisions pour charges. Il a également été constaté un transfert de charges d'un montant de 330 K€

5.5. ACHATS

Le tableau ci-dessous montre la composition de ce poste son évolution :

en K€	S1 2010	S1 2009	2009
Achats stockés d'approvisionnements	724	731	1 554
Variation de stock d'approvisionnement	6	585	314
Autres achats et charges externes	1 979	1 350	2 500
TOTAL	2 710	2 666	4 368

Les achats stockés se composent principalement de produits pétroliers et pièces détachées. Les autres achats et charges externes comprennent notamment les frais de sécurité, l'entretien et la maintenance ainsi que honoraires et commissions. Les honoraires et commissions comprennent les frais liés à l'augmentation de capital et à l'emprunt obligataire.

5.6. CHARGES DE PERSONNEL

Les charges de personnel se décomposent comme suit :

en K€	S1 2010	S1 2009	2009
Salaires et traitements	1,392	1,069	2,182
Charges sociales	419	306	621
TOTAL	1 811	1 375	4 811

Le tableau ci-dessous montre le profil du personnel du Groupe et son évolution :

	S1 2010	S1 2009	2009
Effectif moyen	37	62	62
Effectif début de période	66	64	64
Effectif fin de période	87	63	58
<i>dont Cadre</i>	<i>13</i>	<i>9</i>	<i>10</i>

Le taux de charges sociales se situe à un niveau significativement inférieur à celui de la métropole compte tenu des exonérations et abattements locaux.

Au titre de la période, il a été alloué les montants de rémunération suivants :

- Conseil d'administration : Néant
- Dirigeants : 114 K€ dont 7 K€ d'avantages en nature

5.7. DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

Ce poste se constitue comme suit :

en K€	S1 2010
Dot. Aux Amort des Immos Incorporelles	241
Dot. Aux Amort des Immos Corpelles	1,578
Dotation pour charges à répartir	51
Dotations aux Provisions pour risques et charges	37
TOTAL	1,906



La dotation pour charges à répartir représente la quote-part annuelle pour 2010 des frais d'émission de l'emprunt obligataire.

5.8. RESULTAT FINANCIER

Ce poste se constitue et évolue comme suit :

en K€	S1 2010	S1 2009	2009
+ value cession VMP	2		1
intérêts et charges financières	(39)	(97)	(185)
autres intérêts			(6)
autres charges financières	(1)	(5)	
TOTAL	(38)	(102)	(190)

5.9. RESULTAT EXCEPTIONNEL

Un résultat exceptionnel, positif de 1.028 K€ sur la période a été constaté en raison de la certitude acquise qu'une dette est devenue sans objet compte tenu de la stratégie de la Société. Ce résultat est constitué comme suit :

en K€	produits	charges
opérations de gestion	16	0
opérations sur exercices antérieurs	33	51
autre	1,067	
VNC des immos cédées	1	12
dotation / reprise de provisions <i>dont litiges prud'hommes</i>		25
TOTAL	1,117	89
Total résultat exceptionnel	1,028	

5.10. IMPOT SUR LES BENEFICES

Il n'a pas été calculé de charge d'impôts sur la période.

5.11. CREDIT D'IMPOTS RECHERCHE

Un crédit d'impôts recherche de 58 K€a été comptabilisé sur la période.

5.12. RESULTAT PAR ACTION

Le résultat par action est obtenu en rapportant le résultat net part du Groupe au nombre d'actions composant le capital (17.032.680 actions).

5.13. RESULTAT DILUE PAR ACTION

Le résultat par action est obtenu en rapportant le résultat net part du Groupe, augmenté du placement du produit de l'émission des BSAR placé au taux ENONIA du 30 juin 2010, au nombre d'actions composant le capital après exercice de la totalité des BSA émis et non encore exercés au 30 juin 2010, soit un nombre d'action porté à 19.841.427.

6. NOTES SUR LE TABLEAU DE FLUX CONSOLIDÉ

6.1. AMORTISSEMENTS & PROVISIONS

Ces charges calculées se composent de :

<u>En K€</u>		<u>Note</u>
dotations aux amort et prov. des frais d'exploration	18	4.2
dotations aux amortissements des concessions	7	4.3
dotations aux amortissements des logiciels	28	
dotations aux amortissements de l'écart d'évaluation	188	
dotations aux amortissements des immo corporelles	1 578	
dotation aux provisions de remise en état	37	
dotations aux provisions pour risques et charges	76	
reprise de provisions pour risques et charges	27	
TOTAL	1 906	

6.2. ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Ces acquisitions de la période ont consisté en :

Immobilisations incorporelles : 189 K€ Note 4.2

6.3. ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Ces acquisitions de la période ont consisté en :

Immobilisations corporelles : 1.068.K€ Note 4.4

Retraitements liés aux contrats de
location-financement échus (190) K€

878 K€



7. ENGAGEMENTS

7.1. ENGAGEMENTS FINANCIERS DONNES

7.1.1. *Redevance Yaou et Dorlin*

Dans le cadre de l'acquisition de SMYD auprès de Golden Star Ressources et de Guyanor Ressources, AUPLATA s'est engagée, par contrat, à acquitter une redevance annuelle totale correspondant à 1% du chiffre d'affaires réalisé sur les sites d'exploitation de Yaou et de Dorlin (CA), ainsi qu'une redevance complémentaire de 1% du CA lorsque le total des redevances cumulées versées (soit 1 % du CA) dépassera un seuil s'élevant à 2.134 millions d'euros.

7.1.2. *Passifs environnementaux*

Les passifs de cette nature sont comptabilisés conformément aux principes comptables en vigueur au sein du Groupe détaillés dans la note 3.5.

7.1.3. *Financière Océor*

En février 2008, afin de refinancer partiellement le prix d'acquisition d'une partie de son matériel d'exploitation, AUPLATA a contracté auprès de la FINANCIERE OCEOR (groupe Caisse d'Epargne), un crédit de 2.297 K€ remboursable en 16 échéances trimestrielles. Afin de garantir ce crédit, AUPLATA a accordé au profit de la FINANCIERE OCEOR un gage sans dépossession portant sur le matériel d'exploitation refinancé. Au 30 juin 2010, ce prêt s'élève à 1.212K€

De même, dans le cadre des emprunts bancaires destinés à financer les dépôts de garantie et loyers d'avance versés aux loueurs de matériel défiscalisé, des gages de matériel ont également été constitués (Note 4.13)

7.1.4. *Engagements sur les PER Bon Espoir et PER Iracoubo Sud*

Dans le cadre du rachat de la société Golden Star Ressources Minières SARL (« GSRM »), détentrice des PER Bon Espoir et Iracoubo Sud filiale à de Golden Star Resources Ltd. en vertu du protocole de vente signé le 19 novembre 2009, AUPLATA a repris les engagements de caution donnés par société GOLDEN STAR Resources Ltd., vis-à-vis du Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer.

AUPLATA s'engage ainsi à donner à sa nouvelle filiale les moyens lui permettant de remplir les obligations lui incombant en tant que détenteur de titres miniers pour la conduite des travaux d'exploration et de réhabilitation des sites.

Ces engagements se montent à 560 K€ pour le PER Bon Espoir et 1.980 K€ pour le PER Iracoubo Sud.

7.2. ENGAGEMENTS FINANCIERS RECUS

En date du 28 février 2006, AUPLATA SAS a acheté 100 % des titres de la société SORIM et de la société TEXMINE (ci-après les «Titres»). Le même jour, un contrat de garantie d'actif et de passif («ci-après la «Garantie») a été conclu entre Messieurs Alain Pichet, Christophe Alain Pichet et Jacques Breton (ci-après les «Garants») et AUPLATA SAS (ci-après le «Bénéficiaire»).



Les Garants se sont engagés à indemniser le Bénéficiaire, à titre de réduction du prix d'achat des Titres jusqu'à concurrence d'un prix de un euro (1 €) puis au-delà à titre d'indemnité, de tout coûts, dommages, pertes ou préjudices (ci-après une «Perte» ou les «Pertes») payés ou pris en charge par la SORIM et ou TEXMINE et qui résulteraient :

(i) d'inexactitudes relatives aux déclarations faites et aux garanties consenties aux termes de la Garantie,

ou

(ii) de la violation desdites déclarations et garanties.

Les Garants se sont engagés à payer au Bénéficiaire une indemnité dans les 15 jours de la notification par le Bénéficiaire aux Garants dès que la Perte a été effectivement supportée par la SORIM ou TEXMINE, et ce, y compris intérêt de retard, le cas échéant.

Le montant total qui pourrait être dû par les Garants au titre de toutes les réclamations notifiées par le Bénéficiaire en vertu de la Garantie est limité à 2.000.000 €. La responsabilité des Garants ne peut être recherchée au titre de la Garantie qu'à condition que la totalité des sommes réclamées excède un montant équivalent à 50.000 €. Dès ce seuil atteint, toutes les sommes sont dues à compter du premier euro.

Toute réclamation notifiée, pour être valable, doit être faite par le Bénéficiaire avant le troisième anniversaire de la Garantie, à l'exception des questions douanières, environnementales, fiscales et sociales pour lesquelles les réclamations peuvent être notifiées jusqu'à l'expiration d'un délai de 1 (un) mois à l'issue du délai de prescription qui leur est respectivement applicable.



8. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS A LA CLÔTURE

8.1. OBTENTION DE TITRES MINIERS

8.1.1. *Dorlin – Permis d’Exploitation*

Le Groupe s’est vu octroyer le Permis d’Exploitation de Dorlin (PEX de Dorlin) pour une durée de 5 ans sur une superficie de 84 km².

8.1.2. *Courrière – Permis Exclusif de Recherches*

Il est rappelé qu’AUPLATA s’est vue octroyer, le Permis d’Exclusif de Recherches dit « Permis de Courrière » (PER Courrière) pour une durée de 5 ans sur une superficie de 14 km².